

Objectif

Acquérir les dernières avancées en termes de jurisprudence sur les sujets de la responsabilité et de l'assurance construction.

Compétences acquises

- Etat de l'art de la responsabilité et de l'assurance construction, état de la jurisprudence à la période du stage

- Eléments concrets de base pour appréhender ses propres affaires

Destinataires

Toute personne désirant maîtriser ces connaissances, méthodes, techniques et savoir-faire dans une perspective professionnelle.

Prérequis : Aucun

Pédagogie et moyens

Sur la base de l'engagement personnel du participant à se concentrer sur les objectifs de la formation : Méthodes active et participative avec ateliers pratiques, Q&R et mise en commun des expériences des participants

Installations professionnelles, vidéo projection, outils spécifiques au métier.

Supports de stage

Un support écrit d'une soixantaine de pages et l'accès numérique à l'ensemble des arrêts cités. Support de stage et d'exercices.

Certificat de stage : Certificat de fin de stage

Evaluation

Pré-stage en auto-évaluation sur la base du plan ci-dessous, tout au long de la formation durant le stage. Ateliers sous forme d'échanges et de mises en situation. Exercices ludiques de contrôle des connaissances en fin de matinée et fin d'après midi

Tests de certification : Aucun

Animateur

Me Laurent KARILA, Avocat, spécialiste en droit immobilier, Consultant en droit de la construction, Chargé d'enseignement à l'université Paris I Panthéon Sorbonne.

Durée : 1/2 Journée (4h)

Modalités : En présentiel - continu

Lieu de stage : 91, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Prix HT du stage / personne: 499 € HT

Intra-entreprise : Sur demande

Taille du groupe ▼ :

Adapté selon le mode, nous consulter

Accès - Handicap ▼ :

Consulter notre référent interne



Plan du stage

Une journée est consacrée au bilan des actualités jurisprudentielles, des années 2018 et 2019, en droit de la responsabilité et des assurances des constructeurs

Une centaine d'arrêtés et une trentaine de thèmes abordés

L'ouvrage, sa réception et son constructeur

- Bilan de la notion d'ouvrage, d'élément constitutif et d'élément d'équipement,
- Réception, toujours en mouvement (présomption de réception tacite, réception par lots...)

Gravité décennale

- Une non-conformité aux normes parasismiques est-elle toujours une impropriété à la destination ?
- Evolution du dommage évolutif et du dommage futur...
- L'incendie est-il encore une exception au principe d'indifférence des causes et origines ?
- Notion d'acceptation des risques, illustrations

Notions transversales et réparation

- La théorie des troubles anormaux de voisinage évolue-t-elle ?
- Prescription des actions ; l'interruption et la suspension de la prescription sont-elles compatibles ? recours entre co-obligés
- Notion de réparation intégrale

- Exécution forcée, entre impossibilité et disproportionnalité
- Clause limitative de responsabilité des architectes
- Exonération de responsabilité
- Opposabilité du rapport d'expertise
- Prescriptions et suspensions, effets relatifs

Assurance

- Activités déclarées, variations
- Déclaration de chantier, évolutions
- Exclusions...
- Prescription biennale, informations etc.
- Subrogation et recours entre assureurs de co-locateurs d'ouvrage
- Action directe, aspects
- Florilège autour de l'assurance Dommages ouvrage, sanction, déclaration tardive, réparation non pérenne et efficace, devoir d'information

...

Evaluation des connaissances

Validation des connaissances acquises sur les thèmes de la formation.

Questions/réponses

Séance de questions/réponses

Et pour marquer l'instant...

Echanges entre les stagiaires et discussion ouverte